



ORION
ENERGIES

Octobre 2025

ANNEXE COMPLÉMENTAIRE 1

RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

Alloinay 79110



Table des matières

Glossaire.....	2
LE PROJET	3
I- Historique et contexte du projet.....	3
II- Réglementation en vigueur	4
III- La centrale	5
IV- Raccordement.....	8
ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	10
I- Sensibilités environnementales du site : le milieu physique.....	10
II- Sensibilités environnementales : le milieu naturel.....	11
III- Sensibilités environnementales : le milieu humain.....	11
CONCLUSION	13

Glossaire

- **Ha (hectare)** : unité de mesure des surfaces considérées ici. 1ha = 10 000 m².
- **Wc (watt-crête)** : unité de mesure de la puissance délivrée par une installation photovoltaïque dans des conditions d'ensoleillement et de température idéales.
- **MWc (méga watt-crête)** : 1 million de watts-crête.
- **Wh (watt-heure)** : unité de mesure de l'énergie correspondant à une puissance d'un watt pendant une heure.
- **ZIP** : Zone d'Implantation du Projet.

LE PROJET

I- Historique et contexte du projet

I.1- Préambule

Le présent résumé non-technique a pour objet de présenter les éléments clés liés à l'implantation de la centrale solaire sur le site choisi, afin de présenter les grands enjeux naturels et environnementaux du projet et d'apprécier ses potentiels impacts sur le secteur. Ainsi, Orion Energies souhaite mettre à disposition tous les éléments nécessaires pour évaluer la nécessité ou non d'une étude d'impact environnementale.

I.2- Présentation synthétique du projet

Emergence du projet

Orion Energies a pris connaissance de cette parcelle à travers le document cadre des Deux Sèvres qui précise les parcelles sur lesquelles une activité photovoltaïque peut être développée.

Monsieur Quintart est propriétaire de la parcelle ZA23 sur laquelle se trouvait une boîte de nuit dont il était gestionnaire. Le sol est partiellement bétonné.

La parcelle est à ce jour inexploitée et inutilisée et ce projet s'inscrit dans une démarche de revalorisation pour le propriétaire et pour la commune en développant un petit projet photovoltaïque.

Le projet sera développé sur une surface de 0.9 hectare au sein d'une parcelle de 1.06 ha.

Localisation du site

Le projet, d'une puissance d'environ **998 220 kWc**, se situe dans la commune de Alloinay, département des Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine.

En raison de l'ancienne activité de boîte de nuit, le site est isolé du reste du village sans covisibilité. (Voir annexe 6).

I.3- Intégration du projet dans la logique territoriale

Objectifs régionaux

Dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) publié en 2023, la région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son engagement de 2020 en faveur des énergies renouvelables pour atteindre 50% de la consommation brute finale en 2030, et 100% à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, l'objectif de puissance installée photovoltaïque est de 8 500MW pour 2030 et 12 500MW pour 2050.

Objectifs de l'intercommunalité

Par ailleurs, le SCoT de la Communauté de Communes Mellois en Poitou dont fait partie la commune d'Alloinay, souhaite au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs au sujet du développement des énergies renouvelables et de la production photovoltaïque, le

« réinvestissement de sites désaffectés et artificialisés ou impropres à l'activité agricole, sans intérêt stratégique pour le développement urbain. »

L'installation d'une centrale photovoltaïque au sol dans le cadre du projet s'inscrit dans la démarche de développement des EnR de l'intercommunalité.

Le projet contribuerait à générer **1,2 GWh** d'énergie verte annuellement, ce qui permettrait de couvrir l'équivalent d'environ **263 foyers hors chauffage**. Le projet permet l'évitement de l'équivalent de **62 tonnes de CO2** par an.

II- Réglementation en vigueur

II.1- Au titre du droit à l'urbanisme

La commune est couverte par un RNU.

II.2- Autres dispositions applicables

La commune n'est couverte par aucun PPRI.

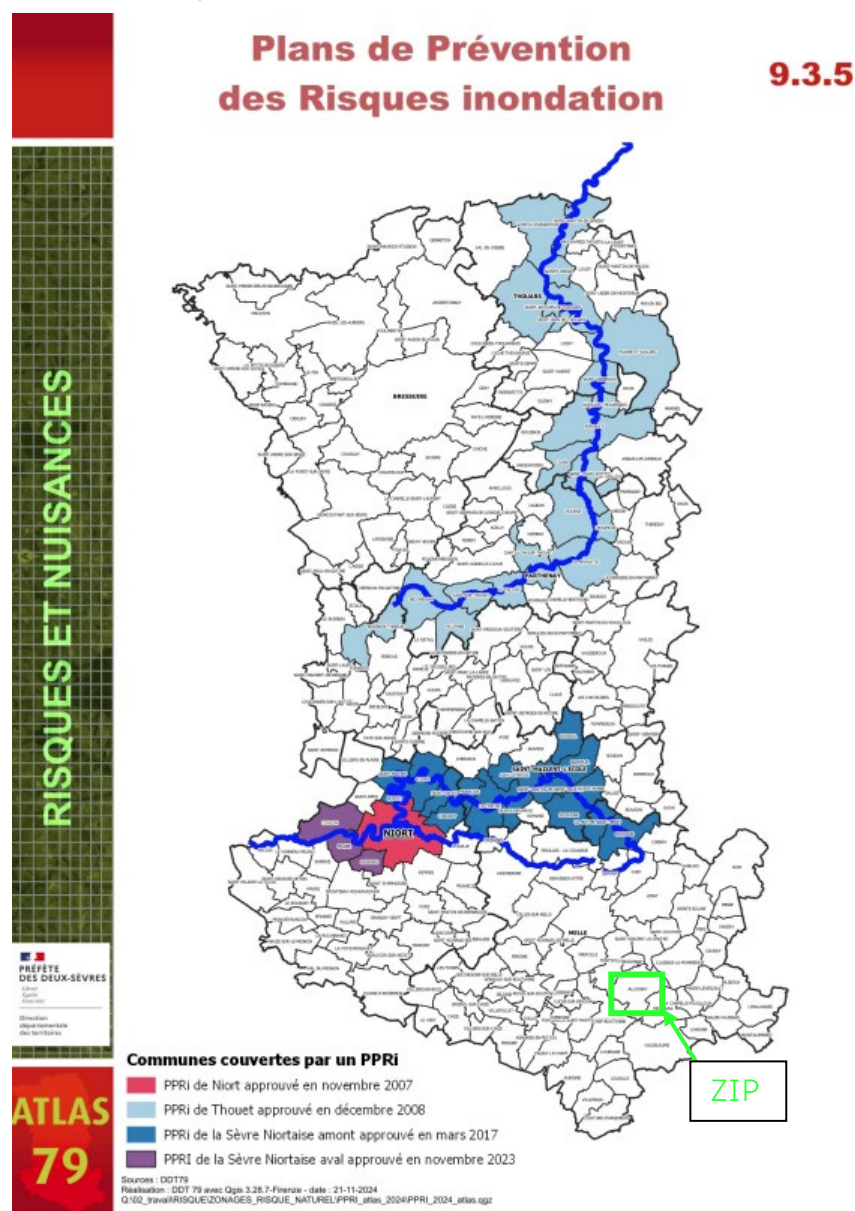


Figure 1 : Localisation de la ZIP par rapport aux zones du PPRI

III- La centrale

III.1- Eléments techniques de la centrale

Le **soleil** irradie les **panneaux photovoltaïques** qui génèrent alors un courant continu. Ce courant est transmis, via des câbles électriques sous les panneaux, à des **onduleurs** qui le transforment en courant alternatif. Des câbles enterrés acheminent alors l'électricité jusqu'à des **transformateurs** qui élèvent sa tension afin de pouvoir l'injecter sur le réseau via un **poste de livraison** (PdL). Ce poste de livraison est le point de jonction entre le parc photovoltaïque et le **réseau public d'électricité**.

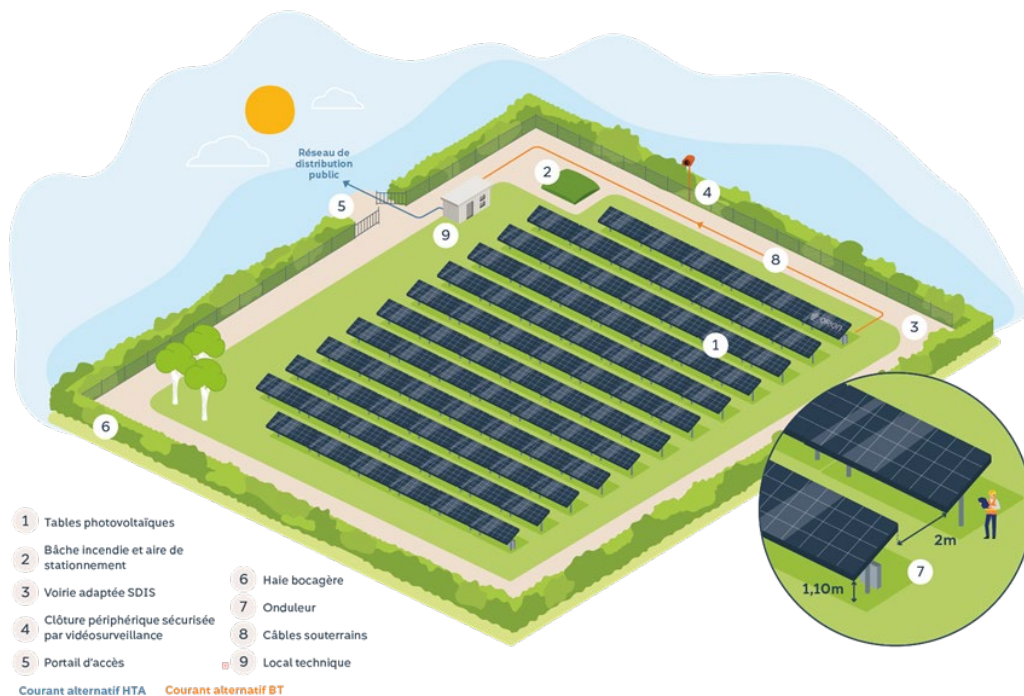


Figure 2 : Schéma de principe d'un parc solaire PV

Les panneaux photovoltaïques

Deux options d'installation des panneaux photovoltaïques sont envisageables. **Cependant, en raison d'une partie du terrain bétonné, la solution la plus probable sera des longrines.**

1. **Fixation avec des longrines en acier** : Cette solution, sans fondations dans le sol, utilise des structures en acier lestées par des longrines. Les dimensions exactes des longrines seront définies après une étude de structure pour garantir leur résistance à l'arrachement.

Ce type de fixation est particulièrement adapté aux sols complexes, comme les anciennes carrières ou décharges. Les longrines sont facilement retirées au démantèlement de la centrale.

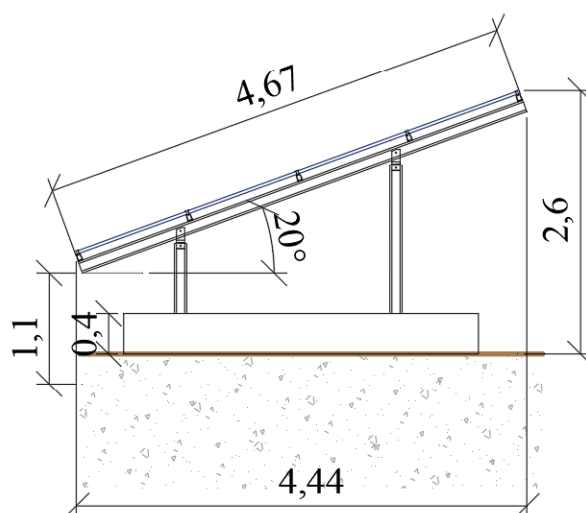


Figure 3 : Schéma de principe de panneaux lestés sur longrines

2. **Fixation par pieux battus** : Si les conditions du sol le permettent, cette méthode consistera à planter des structures en acier à une profondeur de 80 à 150 cm, sans fondations béton. Cette option, plus simple, réduit l'emprise au sol et favorise l'écoulement et l'infiltration des eaux. Les pieux métalliques sont démontables.

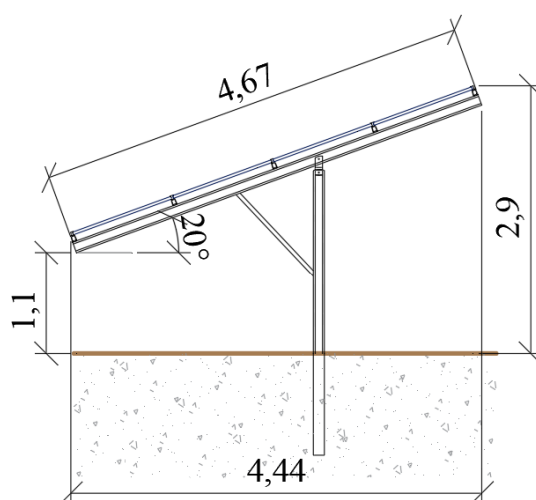


Figure 4 : Schéma de principe de panneaux plantés sur pieux

Dans les deux cas, les panneaux seront orientés vers le Sud et disposés en paysage, par rangées de 4 : on parle de **tables photovoltaïques**. Le bord inférieur des tables sera au minimum à 1,10 m du sol.

Des **espacements de 2 cm de large** seront laissés entre les modules afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et la circulation de l'air. Les **tables seront séparées de 2,5 mètres** afin d'éviter tout effet d'ombrage. Il sera donc facile de circuler entre les tables avec un véhicule léger. Le plan du projet joint au dossier ([Annexe 5](#)) détaille toutes les dimensions des éléments principaux de la centrale.

Les locaux techniques

Il est prévu l'installation d'un local technique comprenant un poste de transformation et un poste de livraison. Ses dimensions au sol seront de 6 m * 2,48 m soit une **surface réduite**

qui n'excédera pas 15 m². Il sera installé sur un terrain terrassé et compacté pour assurer sa stabilité dans le temps.

Les dimensions de la toiture seront de 6,2 m * 2,68 m. La hauteur totale du local est de 3,63 m. Le soubassement fait environ 70 cm. La hauteur du local par rapport au sol fini, en prenant en compte la toiture, sera d'environ 2,93 m. Il sera orienté de telle sorte que les portes donnent vers le Sud-Ouest.

Le local technique est un bloc préfabriqué ou en béton avec un enduit de couleur sable clair pour une meilleure insertion paysagère. A l'intérieur du local, le **transformateur électrique est immergé dans une huile minérale et placé au-dessus d'un bac de rétention**, afin d'éviter toute pollution du sol par déversement d'huile en cas de fuite.



Figure 5 : Local technique prévu pour ce type de projet

III.2- Les aménagements connexes

Les voiries

Une piste périphérique interne de 4 m de large sera aménagée avec des surlargeurs aux extrémités.

L'entrée du site sera située au Nord, équipée d'un portail à deux battants de 7m de large. **Voir annexe 5.**

Les voiries seront enherbées, ou alors constituées d'un revêtement drainant ou perméable pour les voies d'accès. Les surlargeurs requises par le SDIS seront réalisées avec le même revêtement que celui des voiries principales.

Les haies

Les arbres prévus à l'Est du site seront préservés pour masquer la centrale depuis la route.

L'écart prévu d'au moins 1 m entre la haie et la clôture permettra de faciliter l'entretien de la haie et éviter le risque d'« absorption » de la clôture par la haie (colonisation par de jeunes ligneux ou de petits arbustes), la rendant moins visible pour la faune.

Les haies permettront également d'agir en respectant la biodiversité, notamment en créant des habitats propices à son maintien et à son développement.

III.4- Sécurité du projet

La zone d'implantation des panneaux solaires et les voies de circulation entourant le site seront clôturées par un grillage à mailles rigides de couleur verte (RAL 6005) d'une hauteur d'environ 2 m, afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique) et de prévention des vols et détériorations (vandalisme, dépôt sauvage).

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité via un portail deux vantaux de 7 m de large équipé d'un système permettant son déverrouillage par les services de secours. Un système de télésurveillance et de monitoring à distance permettra de constater les possibles dysfonctionnements et de rendre la centrale accessible à distance, notamment pour les services de secours.

Une **information au public sera effectuée par le maître d'œuvre** via la pose de panneaux de chantier. Ces panneaux indiqueront notamment la nature des travaux ainsi que les dangers qu'ils impliquent, l'interdiction du chantier au public, la période sur laquelle ils se dérouleront, le contact des personnes à joindre en cas d'accident, etc. A l'issue du chantier, des pancartes interdisant l'accès au site seront mises en place pour toute la durée d'exploitation de la centrale.

Pour prévenir le risque incendie, une **bâche incendie** d'une capacité de 30 m³ sera installée au niveau de l'entrée principale du parc photovoltaïque, au Nord du site

Le projet prévoira également la mise en place d'un **système d'équipement contre la foudre et les surtensions** conforme à la norme internationale IEC 61024. Par ailleurs, une **distance de 4 m minimum sera établie entre la végétation et les premières tables photovoltaïques**, afin de maintenir une distance avec tout équipement électrique.

Enfin, un **suivi technique** des installations sera effectué tout au long du chantier et durant la phase d'exploitation de la centrale, afin de vérifier leur stabilité.

III.5- Évaluation des Risques et Suivi Technique pour la Centrale

Risque identifié	Niveau de risque de la commune	Niveau de risque du site
Retrait gonflement des argiles	Important	Inconnu

Dans ce projet de centrale photovoltaïque, des aménagements spécifiques réduisent les impacts du retrait-gonflement des argiles. La légèreté de la centrale permet l'utilisation de fondations non intrusives, assurant la stabilité. Les tables, espacées de 2,5 m, sont indépendantes, reliées par des câbles souples pour flexibilité en cas de mouvements de terrain. Les structures métalliques limitent la vulnérabilité au retrait-gonflement. Le poste électrique, petit et sans fondations, minimise les risques. Une étude géotechnique préalable déterminera les mesures nécessaires.

IV- Raccordement

La solution de raccordement sera définie lors de la demande de raccordement, qui interviendra après l'obtention du Cas par Cas et de la Déclaration Préalable. Orion Energies



est responsable de la partie électrique située sur le site, tandis que GEREDIS prendra en charge la partie située sur les voies publiques.

Plusieurs solutions de raccordement peuvent être envisagées par GEREDIS, le réseau de distribution d'électricité des Deux-Sèvres. Pour ce projet, une option probable de raccordement serait au poste HTA/BT situé à 704 m à l'Ouest, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous. Cette distance est calculée en suivant les bords de route afin de limiter les zones d'excavation.

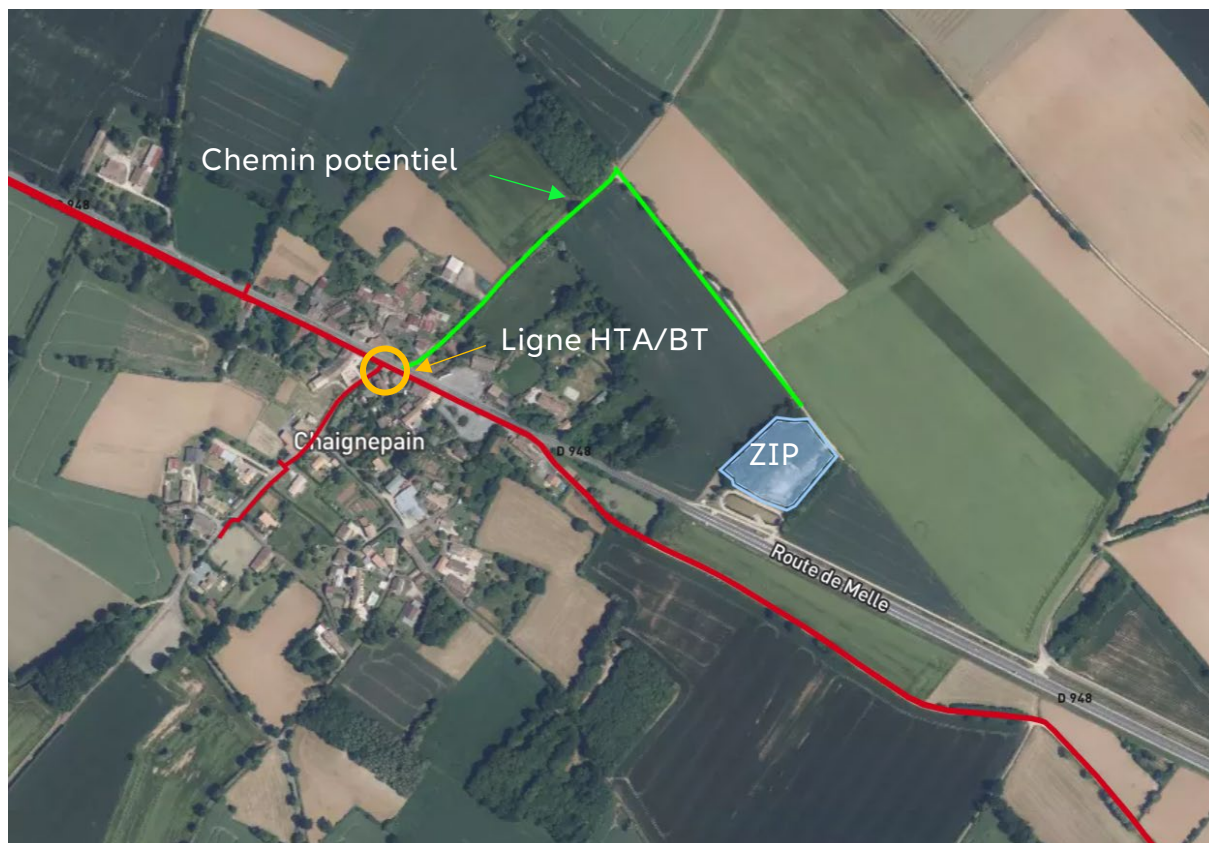


Figure 6 : Distance du projet à la ligne aérienne la plus proche (Source : Glint Solar)

ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

I- Sensibilités environnementales du site : le milieu physique

I.1- Topographie

Le terrain est plat, favorable à l'implantation d'une petite centrale. Quelques zones, minoritaires, présentent une pente : un léger terrassement sera à prévoir.

I.2- Réseau hydrographique

Cours d'eau

Aucun cours d'eau n'est présent sur le site.

Zones humides

Selon les informations provenant du site sig.reseau-zones-humides, il n'y a pas de probabilité de zone humide sur la parcelle.

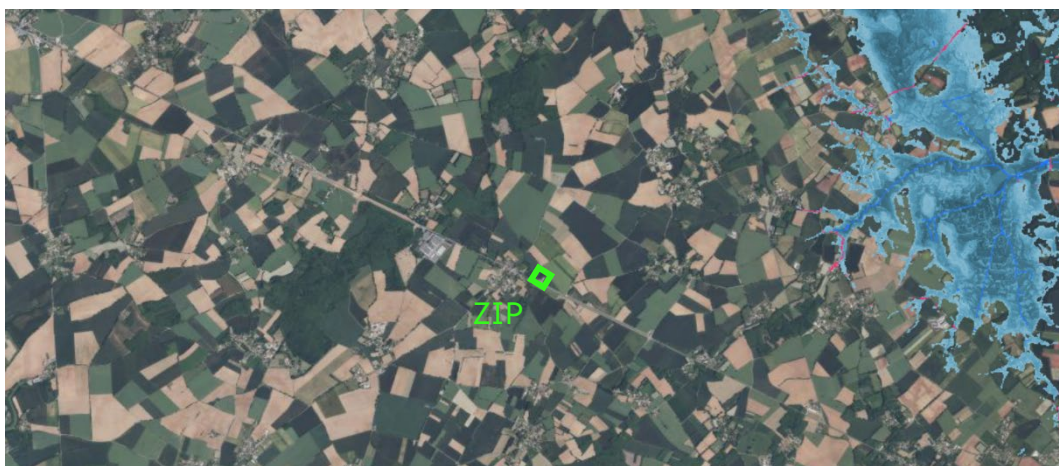


Figure 7 : Pré-localisation des zones humides 2023 – seuil (Source : sig.reseau-zone-humide, issue de la cartographie de LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat)

Synthèse des impacts potentiels du projet sur le milieu physique	
Enjeux	Mesures ERC
Retrait-gonflement des argiles	Etudes géotechniques en amont des travaux. Structures adaptées à la flexibilité du sol.
Imperméabilisation du sol	Respect des conditions de non-imperméabilisation du sol.

II- Sensibilités environnementales : le milieu naturel

II.1- Les espaces boisés

Des arbres sont présents sur la parcelle. Ils seront enlevés pour permettre le développement du projet, mais les arbres en bordure de parcelle à l'Est seront conservés.

Les arbres n'appartiennent pas à un massif forestier de plus de 1 ha et ont moins de 30 ans. Aucune demande d'autorisation de défrichement ne sera nécessaire.

II.2- Les espaces protégés

Le site n'est inclus dans aucun espace protégé au niveau national ou régional. Il ne présente donc pas d'enjeu particulier en termes d'habitats ou d'espèces floristiques ou faunistiques.

Les zones naturelles protégées les plus proches sont cartographiées **en annexe 7 et annexe complémentaire 3** du présent dossier de demande d'examen au cas par cas.

III- Sensibilités environnementales : le milieu humain

III.1- Patrimoine et monuments historiques

La zone du projet ne se trouve pas dans une zone d'intérêt archéologique ou patrimonial, éliminant ainsi tout enjeu de covisibilité avec des bâtiments historiques ou classés. Le site le plus proche est l'Eglise Notre Dame, à 1.7km au Sud.



Figure 8 : Vue des Immeubles protégés au titre des monuments historiques (Source : Glint Solar)

III.2- Cadre de vie, voisinage et santé humaine

La ZIP se situe sur un terrain ayant servi d'ancienne boîte de nuit, au Nord d'un bassin de rétention d'eau, dont la localisation a été choisie en dehors du village. Le site se situe en bordure de la départementale, à au moins 190m de l'habitation la plus proche.

Les parcelles séparant les habitations du projet sont entourées de hauts arbres qui masquent complètement la centrale depuis les habitations à l'Ouest. Voir annexe 4.

Les arbres à l'Est de la parcelle seront conservés afin de garantir un masque végétal depuis la départementale.

Le revêtement de l'ensemble des éléments du site (clôtures, local technique, portail...), sera choisi afin d'adopter une teinte adaptée à l'environnement présent autour de celui-ci.

Une présentation de l'insertion paysagère est disponible dans l'annexe complémentaire 5.

En outre, un ensemble de **mesures de réduction et d'accompagnement** seront mises en œuvre pendant la phase de travaux et durant la phase d'exploitation de la centrale afin de minimiser la gêne occasionnée par la construction et le fonctionnement de la centrale.

Ces mesures sont listées dans le tableau ci-dessous et détaillées dans l'annexe complémentaire 4.

Synthèse des impacts potentiels du projet sur le milieu physique	
Risque	Mesures ERC
Proximité avec les habitations, en phase chantier.	Pas d'habitations dans un rayon de 190 m. Utilisation de panneaux de signalisation. Interdiction des dispositifs sonores perturbateurs, sauf en cas d'urgence. Travaux limités à la journée.
Proximité avec les habitations, en phase de fonctionnement.	Des arbres déjà présents masquent la centrale depuis l'Est. Installation d'un panneau explicatif sur le fonctionnement de la centrale. Limitation des interventions pendant la journée.
Sécurité des intervenants sur le chantier	Utilisation d'engins conformes aux normes environnementales. Parcage des engins sur des aires équipées pour capturer d'éventuelles fuites. Formation du personnel sur les risques environnementaux et les nuisances potentielles.

CONCLUSION

En conclusion, le projet de **centrale photovoltaïque** au sol de **petite taille** à Alloinay ne présente **aucun enjeu significatif**, que ce soit du point de vue environnemental ou technique, selon les éléments présentés dans ce document.

Conforme à la réglementation en vigueur, ce projet s'aligne parfaitement sur les **objectifs nationaux et locaux de développement des énergies renouvelables**, puisqu'il est intégré au sein des documents-cadre des Deux Sèvres. Ce projet permettra une consommation locale et la production d'énergie décarbonée.

Son **approche respectueuse de l'environnement**, associée à des **mesures d'évitement et de réduction** des impacts, souligne son engagement envers une transition énergétique durable.